

Encore des CAP sans élus du personnel !

CAP n° 41 - Techniciens Supérieurs.

Les élus de la CAP des techniciens supérieurs ont informé, par courrier en date du 22 mars, la présidente de cette instance qu'ils ne siègeraient pas le 7 avril 2010.

Les raisons avancées sont :

- Ø La reconduction à l'identique pour 2010, en l'absence de discussion avec les représentants du personnel, du nombre de promotions de 2007-2009 alors que celles-ci étaient jugées insuffisantes et déficitaires au regard des ratios retenus ;
- Ø La non transposition des mesures indemnitaires retenues pour leurs homologues de l'État (rémunérations accessoires au titre de la formation initiale depuis 1997 et l'application des coefficients hiérarchiques de 2007 et 2009) ;
- Ø L'absence de prise en compte à la Ville du dispositif de report des postes non pourvus à l'examen professionnel de principal sur la liste d'aptitude, acté à l'État depuis 2009.

Comme pour la CAP des Ingénieurs des Services Techniques (CAP 3) du 1^{er} avril, l'administration a décidé, en l'absence des représentants du personnel, de prononcer les nominations au titre de 2010. Cette décision autoritaire assumée, non remise en cause par les réponses données depuis par la DRH, n'est pas de nature à améliorer les relations entre les élus du personnel et leur administration alors que doivent s'ouvrir prochainement les discussions sur la réforme de la catégorie B.

CAP n° 43 - Dessinateurs.

Les élus de la CAP des dessinateurs avaient également informé le 30 mars l'administration qu'ils ne siègeraient pas à la séance du 7 avril.

Cette fois, les motivations des représentants des dessinateurs étaient :

- Ø L'absence de réflexions avec les représentants du personnel mais également avec les directions sur la reconnaissance des fonctions de projeteur des dessinateurs, permettant de retenir notre proposition d'intégration dans le futur premier grade de la catégorie B ;
- Ø le recrutement sur des postes de dessinateurs de contractuels à l'échelle 6 alors que les titulaires sont pour 70 % d'entre eux à l'échelle 4 et devront attendre au moins 20 ans pour espérer atteindre ce niveau de rémunération.

Là encore, en l'absence des élus de la CAP, c'est avec les seules voix de l'administration que les nominations ont été prononcées. La réponse écrite de l'adjointe au Maire répondant sur les deux points évoqués, adressée après la CAP aux élus du personnel, ne permet pas de nous assurer que notre message a été entendu.

Une nouvelle fois, l'UCP ne peut que dénoncer cette approche inédite du dialogue social, que nous jugeons particulièrement inquiétante. En effet, les représentants des personnels sont élus pour défendre les intérêts de leurs collègues, et en particulier leurs déroulements de carrière, en utilisant notamment les lieux d'expression que doivent être les instances paritaires. S'ils prennent la décision, grave et exceptionnelle, de ne pas participer à une telle instance, c'est parce qu'ils estiment ne pas avoir été entendus en amont, malgré leurs efforts de conviction, et devoir par un geste fort alerter leurs interlocuteurs. Cela est actuellement le cas en ce qui concerne les ratios promus/promouvables, qui, dans de nombreux corps, s'avèrent de plus en plus nettement insuffisants : ignorer une telle alerte en considérant les représentants du personnel comme quantité négligeable nous semble être une erreur lourde, qui motive notre décision de nous adresser directement au Maire de Paris pour lui demander de mettre un terme à ce que nous considérons comme une véritable dérive.

Nominations et promotions.

Avancement au grade de technicien supérieur principal au titre de 2010

Thierry BERY (Eau de Paris), Daniel CALONNE (DU), Frédéric DURA (SIAAP), Philippe GUILLEMIN (DVD), Guy JEUNET (DVD), Santiago JIMENEZ (DU), Dominique LE MEILLEUR (DVD), Martine LEMOINE (DPE), Edmond SERVAT (DPA).

Avancement au grade de technicien supérieur en chef au titre de 2010

Jean-Marie ADONIS (DVD), Marie-Françoise BRETON (DU), Philippe DELVILLE (DVD), Pascale GERMAIN (DPA), Daniel GRESSIER (DPE), Olivier GROSJEAN (DPA), Patrick GUESNIER (DVD), Armelle LEMOINE (DLH), Béatrice MEHEUT (DU), Gilles MOINE (DPA), Emmanuel SOUQUET (DSTI), Jean-Claude TOULHOAT (DU), Jean-Claude VANSEBROUCK (DPE), Florence YUNG (DVD).

Avancement au grade de dessinateur chef de groupe de 1^{ère} classe au titre de 2010

Pierre BADETS (DVD), Philippe HADET (DEVE).

Avancement au grade de dessinateur chef de groupe de 2^{ème} classe au titre de 2010

Youssef BELLAHAMMER (DPE), Eric STOMP (SIAAP).

A toutes et à tous, l'UCP adresse ses très sincères félicitations.

CAP 16 (adjoints administratifs) : des réponses très attendues

Lors de la CAP N°16 (adjoints administratifs) convoquée le 25 mars dernier, les représentants des personnels ont relevé un certain nombre d'anomalies : absence dans les tableaux d'avancement de la notation pour certains agents, de la date d'entrée à la Ville et de l'indication des services effectifs accomplis. Les organisations syndicales ont demandé que ces éléments apparaissent dans les prochains documents. Elles seront particulièrement attentives à ces données.

Les syndicats demandent également que soient mentionnées au PV de la séance, d'une part la liste des adjoints prenant rang pour l'année suivante et d'autre part la décision finale émise par la CAP. Ils ont de plus fait part de leur inquiétude sur le constat de la baisse des recrutements par voie de concours. En outre, les élus du personnel souhaitent disposer de la liste des adjoints administratifs par grade accueillis en détachement à la ville et des agents détachés dans d'autres administrations. Enfin, ils attendent toujours des réponses à leurs interrogations sur les critères retenus par l'administration pour les promotions au choix, et sur la suite réservée par les différentes directions aux propositions formulées par les syndicats. L'UCP suivra avec vigilance ce dossier et adresse à l'ensemble des promus (cf. le dernier Flash Adjoints) ses chaleureuses félicitations.

Université des cadres : premières pistes

Le 9 avril, la DRH a réuni les organisations syndicales autour des membres du groupe de travail chargé par la Secrétaire Générale de poser les bases d'une université des cadres.

Des premières réflexions, deux pistes se dégagent :

- contribuer à offrir aux cadres des parcours de formation individualisés, soit lors de l'intégration à la Ville de Paris, soit lors des changements de poste, en particulier s'ils sont marqués par un accroissement des responsabilités ;
- favoriser la tenue de groupes de travail sur des thématiques transverses, entre les différentes filières et les diverses directions, avec une ouverture sur l'extérieur, pour un partage d'expériences.

L'UCP estime la démarche intéressante, mais attend de voir comment elle se traduira dans la pratique, s'interrogeant en particulier sur les moyens qui seront alloués au projet.

UCP Flash vous tiendra bien entendu informés de l'avancement de ce projet.

Comité de site de l'Hôtel de Ville

Après une interruption de 2 ans, le comité de site de l'Hôtel de Ville a tenu le 18 mars dernier sa troisième réunion, sous la présidence de Jean-François DANON, Secrétaire Général Adjoint. Cette instance informelle, instaurée à la demande des organisations syndicales, réunit les

représentants des directions occupant le bâtiment et les représentants du personnel des mêmes directions. Le but est de coordonner les actions communes sur l'ensemble du site.

A l'occasion de cette réunion, plusieurs annonces ont été faites :

Mise en place d'un accueil sécurisé et d'un contrôle d'accès : prévu au deuxième trimestre 2010. Cet outil doit améliorer les conditions d'accueil et la sécurité des visiteurs et des occupants du site en évitant notamment les intrusions inopinées. Il se compose d'un système de bornes implantées aux entrées et de capteurs optiques (comptages des personnes présentes dans les salons ouverts au public).

Des habilitations d'accès seront délivrées :

Permanent : élus, agents travaillant à l'Hôtel de Ville ou habilités à accéder de manière permanente au site, permanents syndicaux, sur présentation de la carte d'élu ou professionnelle.

Temporaires : visiteurs extérieurs, agents ne bénéficiant pas d'habilitation permanente, par l'intermédiaire d'une procédure de pré-annonce via l'Intranet de la Mairie

Les lecteurs de la bibliothèque administrative ou les agents de la ville bénéficieront d'un droit d'accès permanent annuel ou d'une accréditation journalière, selon le nombre et la régularité de leurs visites.

Ce dispositif ne se substituera pas à l'actuel, le personnel de sécurité en faction à chaque porte d'entrée de l'Hôtel de Ville continuant à exercer pleinement sa mission.

Mise en sécurité incendie et accessibilité de l'Hôtel de Ville :

Une importante rénovation des sanitaires est actuellement en cours. 20 blocs, au lieu de 2 actuellement, seront prochainement accessibles aux personnes handicapées.

Le plan d'évacuation de l'Hôtel de Ville doit être présenté à l'ensemble du personnel les 9 et 16 avril.

Un premier exercice d'évacuation est planifié pour le 2^e semestre 2010. L'UCP avait soulevé ce problème lors du CHS de novembre 2009.

Bibliothèque administrative :

Les travaux de l'accueil sont terminés, les réserves sont en cours de réinstallation, les travaux sur la verrière doivent s'achever fin juin. La réouverture est envisagée pour octobre prochain. L'UCP s'est préoccupée de la sécurité des agents travaillant plus spécifiquement dans les réserves, le système actuel de lutte contre l'incendie reposant sur la diffusion d'un gaz particulièrement toxique. Un plan de formation adapté sera proposé à ces personnels et une information préventive sera donnée à l'ensemble des occupants du bâtiment.

Travaux dans le restaurant administratif du 9 place de l'Hôtel de Ville :

Après deux ans et demi de travaux, le restaurant administratif 9 place de l'Hôtel de Ville doit rouvrir en juin prochain les salles du rez-de-chaussée. Des efforts importants ont été faits en matière d'insonorisation et de confort thermique. L'UCP a soulevé le problème de l'entrée du site dont le sol est glissant par temps de pluie.

Ce nouvel espace complétera le premier étage par une offre de stands thématiques : crêpes, galettes, cuisine en « wok », plats minute, stand en libre service intégral au niveau du plat chaud. Des salons particuliers de 48 places seront proposés sur réservation aux agents et élus municipaux. Il sera même possible d'y déjeuner avec des personnes extérieures à la Ville.

Ménage en journée au 9 place de l'Hôtel de Ville

L'UCP se réjouit de la prise en compte de la demande des personnels de ménage qu'elle a portée auprès de la DALIAT, tendant à l'amélioration de leurs conditions de travail et à leur « déprécarisation » en les faisant évoluer d'un temps partiel imposé vers un temps plein choisi.

En effet, depuis le 15 février dernier, une nouvelle organisation du travail des femmes de ménage a entraîné la mise en place du ménage en journée au 9 place de l'Hôtel de Ville. La DALIAT envisage l'extension de ce dispositif de jour sur d'autres sites, notamment en mairies d'arrondissement.

Erratum.

Dans son numéro précédent, au chapitre des promotions au grade d'ingénieur divisionnaire (CAP n° 5), UCP Flash indiquait Cécile Lagache (DJS). Il fallait lire : Direction des Achats. Que l'heureuse promue veuille bien accepter toutes nos excuses et nos félicitations.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45